



Mise en œuvre d'un **PICS** (**P**lan **I**nter-**C**ommunale de **S**auvegarde)

Loi Matras 2021-1520 du 25 novembre 2021
décret d'application du 20 juin 2022



Grands principes de la « loi MOSC »

13 août 2004

- MOSC pour « Modernisation de la Sécurité Civile »
- La Sécurité Civile est l'affaire de tous
- Une démarche globale de protection des populations est mise en place, de la prévention des risques à l'organisation des secours jusqu'au retour à la vie normale après la catastrophe
- création des PCS, des associations agréées Sécurité Civile et positionnement du citoyen comme acteur

Grands principes de la « loi Matras »

25 novembre 2021

- Valorise le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels
- Consolide le modèle de Sécurité Civile
 - Impose les PCS à toutes les communes exposées à un risque important (auparavant seules les communes soumises à PPR N/T étaient concernées)
 - **Instaure le PICS (Plan InterCommunal de Sauvegarde) pour les EPCI dès lors qu'au moins 1 de ses commune membre dispose d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde)**
 - Oblige les communes à désigner un élu « correspondant incendie et secours »
 - Prise en compte officielle des animaux



Un PCS c'est quoi ?

Le PCS est un outil réalisé par le maire pour planifier les actions de la gestion du risque à mettre en œuvre à l'échelon communal en cas d'évènements naturels, technologiques ou sanitaires.

1. **Diagnostiquer les aléas et les enjeux** (aléas, recensement des populations (sédentaires ou saisonnières, sensibles...) et des enjeux stratégiques (canalisations, château d'eau, économie...).
2. **Recenser les moyens matériels, techniques et humains** (communaux et privés)
3. **Mettre en place une procédure de réception et de diffusion de l'alerte**
4. **Organiser les fonctions de commandement du dispositif** (localisation, missions et organisation du Poste Communal de Commandement)
5. **Participer à la diffusion d'une « culture du risque »** (DICRIM, sensibilisation des populations, réunions publiques, exercices de gestion de crise...)



Un PICS c'est quoi ?

Le PICS est un outil réalisé par le Président de l'EPCI qui a pour but de concourir à la solidarité entre communes membres face aux risques, en favorisant l'expertise, l'appui, l'accompagnement ou la coordination au profit de ces communes en matière de planification ou lors des crises.

1. **Organisation de la coordination et la solidarité** intercommunale avant, pendant et après la crise
2. **Identification des missions / compétences communautaires prioritaires**
3. **Mutualisation des capacités communales**
4. **Mobilisation et emploi des capacités intercommunales** au profit des communes
5. **Organisation un exercice de crise** (tous les 5 ans)
6. **Réalisation des RETEX** (retour d'expérience)

✓ A noter que :

Le PICS ne se substitue pas au PCS => Le maire conserve ses compétences de DOS (Directeur des Opérations de Secours) sur sa commune

Lors d'un évènement de crise

Le maire par l'intermédiaire du PCS :

- Donne **l'alerte** et assure **l'information** des populations
- Garantit **le soutien des populations** en assurant les missions de sauvegarde
- Assure **la logistique et gère l'hébergement d'urgence** des sinistrés ou sinistrables

Le Président de l'EPCI par l'intermédiaire du PICS :

- **Apporte un soutien** matériel, humain, logistique au.x maire.s des communes impactées
- **Coordonne la mise à disposition** des moyens suivant les demandes du.es maire.s

✓ A noter que :

Ni le maire, ni le Président de l'EPCI, ne gère les victimes
⇒ pris en charge par la sécurité civile (pompiers, SAMU...)

Circulaire préfet de l'Hérault

Courrier aux EPCI du 13 mai 2023

1. Organiser l'information des élus
2. Structurer en interne le travail d'élaboration du PICS
3. Organiser les instances de travail et de validation (COPIL)
4. Réaliser un diagnostic territorial
5. Réaliser un inventaire des moyens
6. Rédiger un Plan de Continuité d'Activité pour le retour à la normale



Calendrier de mise en œuvre

- Les communes doivent **élaborer leur PCS dans un délai de 2 ans** à compter de la date de notification du préfet pour le réaliser et doivent être actualisés :
 - De façon systématique pour les annuaires
 - Mis à jour à minima 1 fois par an
 - Entièrement révisé tous les 5 ans
 - Les EPCI disposent d'un **délais de 5 ans pour la mise en œuvre du PICS (11/2026)**
 - Objectif du GPSL : PICS approuvé fin 2024 (délibération du 19/12/2023)
- ➡ A noter que :
- ☐ Le PICS doit être approuvé par le Président de l'EPCI et les maires des communes ayant un PCS
 - ☐ Une convention peut-être signée entre EPCI et Communes

Points forts de la démarche de la Communauté de Communes du Grand Pic St-Loup

► Une base de travail commune

- ✓ DICRIM avec coordination de l'intercommunalité
- ✓ Partenariat avec le Master GCRN => 2 années
 - ✓ Socle commun de connaissances
 - ✓ Acculturation des élus et de la population
 - ✓ Exercices de gestion de crise
 - ✓ Mise en place d'outils et de procédures

2021



Points forts de la démarche de la Communauté de Communes du Grand Pic St-Loup

► Une organisation de la gouvernance

✓ 1 Vice-Présidente – **Françoise MATHERON** déléguée à la « transition écologique, la **gestion des risques majeurs**, la démocratie participative et la communication interne entre l'intercommunalité et les communes »

✓ 1 élu référent Risques Naturels – **Eric RIGUET** Mandat spécial dédié à « la **réalisation du Plan InterCommunal de Sauvegarde**, l'accompagnement et l'assistance aux communes dans le cadre de leurs PCS et de l'exercice de crise »

► Une organisation des services

✓ 1 poste de chargé de missions Risques Majeurs créé – **Thierry ALIGNAN**

✓ 1 secrétariat – **Françoise PEYRILHE** Appui administratif / relais avec les communes

Binôme ELU <> SERVICE

2023

Problématiques rencontrées

- Difficultés de collecte des informations dans les délais impartis
 - ✓ Ex : Référencement des moyens mutualisables des communes
 - ✓ Ex : toutes les communes ne disposent pas encore de PCS ou de PCS à jour

- « Déresponsabilisation » des citoyens
 - ✓ Vigilances météo à l'échelle départementale peu lisible suivant les évènements.
 - ✓ Surexposition des vigilances jaunes
 - => baisse collective de la vigilance individuelle



Points de vigilance !!!

➡ NE PAS ATTENDRE LA CRISE POUR REAGIR !!!

- ➡ Formation et exercices de gestion de crise => 3 niveaux
 - ✓ **Activation du PCC** (depuis l'appel du maire jusqu'à la mise en place du PCC)
 - ✓ Gestion d'un **crise à l'échelle communale** (jouer un évènement qui impacte la commune)
 - ✓ Gestion de **crise à l'échelle intercommunale** (jouer un évènement qui impacte plusieurs communes)

- ➡ Mise à jour / actualisation / révision
 - ✓ Autant que de besoin...

- ➡ Anticipation des moyens disponibles / mobilisables et des outils
 - ✓ Lien avec PICS



Une organisation à mettre en place



Exemple d'un outil de référencement des moyens communaux et intercommunaux

 P.I.C.S. Plan InterCommunal de Sauvergarde **Recensement des moyens Communaux**		
Commune de :	Cté de Communes Grand Pic Saint-Loup	
Personnes à contacter		
Maire	Alan BARBE	
Téléphone mobile	04 67 35 17 00	
Téléphone portable	06 34 57 58 42	
Autre élu (référent sécurité ou adjoint)	Eric Riguet	
Téléphone portable	06 61 02 78 98	
Agent technique / adreinte	Antoine de désson	
Fonction	Encadant	
Téléphone portable	06 99 15 81 90	
CATEGORIE : VEHICULE ET MATERIEL ROULANT		
Véhicule +3,5 tonnes	Qté	Commentaires
Polybenne	8	Dont 1 avec grue de levage, tous équipés d'attache remorque + 4 remorques polybenne
Piteau benne	0	
Autobus	0	
Babybus	1	
Véhicule - 3,5 tonnes	Qté	Commentaires
Polybenne	2	benne 4m3, équipés d'attache remorque
Piteau benne	0	
Dépanneur	0	
Nacelle, bras élévateur	0	
Minibus	5	9 places (dont chauffeur)
Fourgon fermé (type trafic)	4	
Fourgonnette (type Kangoo)	3	
4x4 Pick up	2	véhicule DEA et événementiel
4x4	1	véhicule de la police rurale
Babybus micro	0	
Véhicule de travaux publics	Qté	Commentaires
Tractopelle	1	
Minipelle	0	
Pelle à pneu (type Mecac)	0	
Bulldozer	0	
Mini bulldozer (type Bob cat)	0	
Autres matériels roulants	Qté	Commentaires
Chariot élévateur	0	
Transpalette	2	transpalette à main
Espaceur	1	bras arrière + broyeur frontal
Broyeur sur remorque	1	
Remorque	2	
Tracteur agricole	0	
Remorque agricole	0	
Camion ou remorque frigorifique	0	
Benne	30	nombreuses bennes de 4 m3 à 30 m3
Embarcations	Qté	Commentaires
Bateau	0	

A compléter par :

- recensement des moyens matériels « privés »
- moyens humains (médecin, interprètes...)

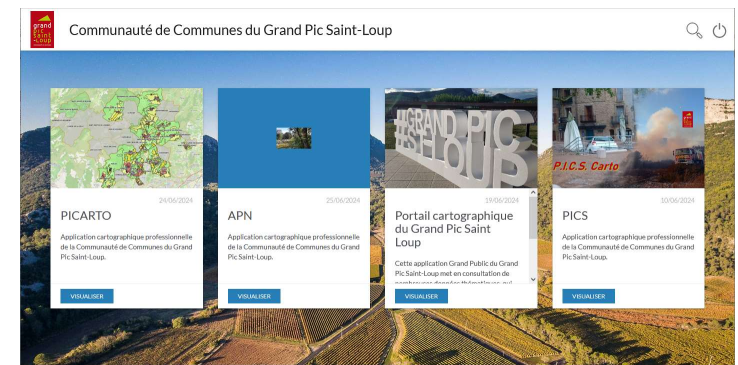
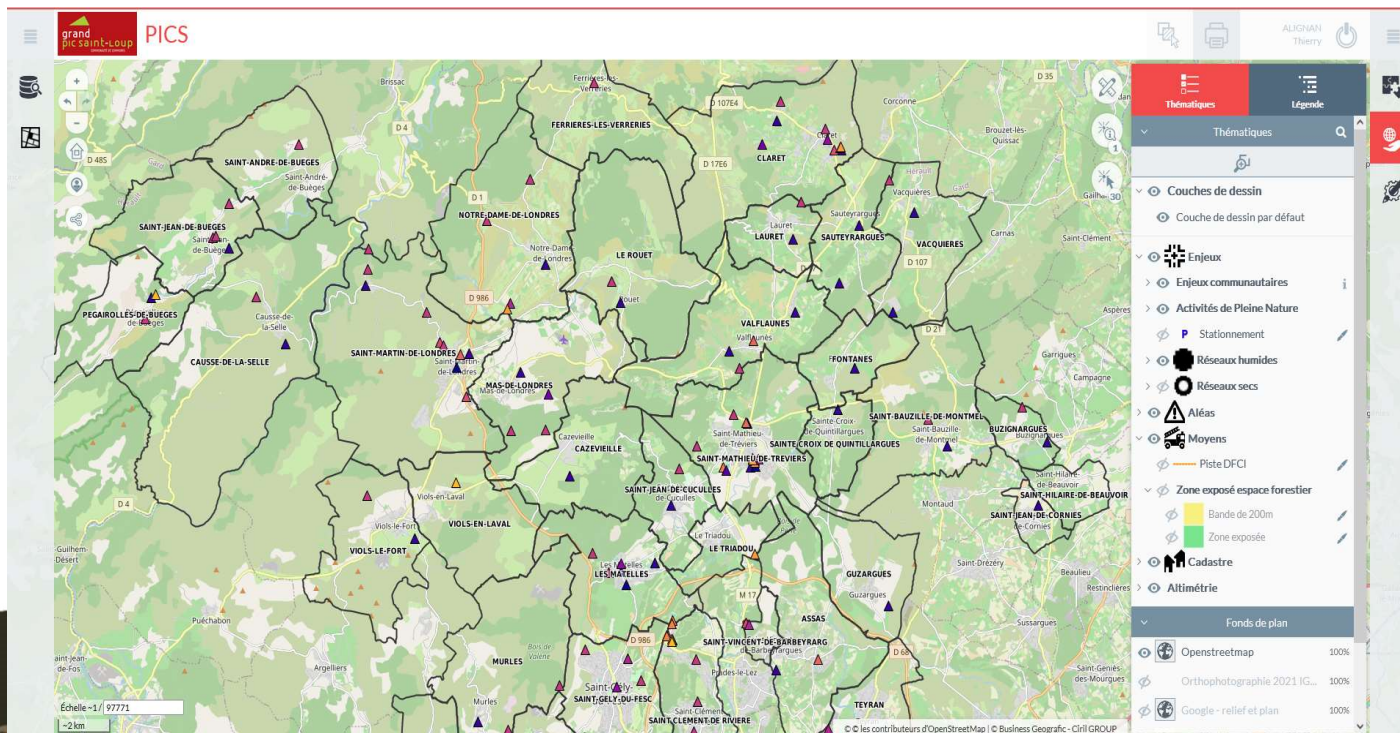
CATEGORIE : INFORMATION ET ACCUEIL DE PERSONNES		
	Qté	Commentaires
Aléas et protection		
Bâti 4x4 ou moins	8	
Bâti 4x4 ou plus	0	
Matériel de secours (type int-pist)	0	
Kit de camp (type int-pist)	0	
Couvertures	0	
Sac de couchage	0	
Tapis de sport (gym, tatami...)	0	
Kit hygiène (savon, brosse à dent, etc...)	0	
Chauffage autonome	0	
Matériel de gestion d'urgence	0	
Tables	100	
Bancs	60	
Chaises	400	
Percolateur à café	0	
Résine d'eau en bouteille	0	
Réserves alimentaires	0	

AUTRES MOYENS UTILE EN SITUATION DE CRISE		
Désignation	Qté	Commentaires
découpeur à plasma / chalumeau	1	Atelier mécanique



Déploiement d'un outil cartographique d'aide à la gestion de crise

➡ Outils P.I.C.S Carto



- ➡ Version bêta – 2ème semestre 2024
- ➡ Version opérationnelle - Janvier 2025

<https://picarto.fr/>



Avez-vous des questions ???



St Martin de Londres – 16 septembre 2023
Centre du village touché par un ruissellement torrentiel



Combaillaux – Septembre 2017 - 80 hectares, 28 voitures
et 4 habitations calcinées, 40 habitations évacuées